

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2015

Présents : M. C. ROQUES – Mme BASCOUL – M. FABRIES – Mme GUERNET – M. ROUQUETTE – Mme LECHEVANTON – M. ALBY - Mme FONTAINE - Mme GAZANIOL - M. MOREL - Mme ENJALBERT - M. LLOP - Mme SERAYSSOL - M. CASSAR.

Excusés : M. PONS qui a donné pouvoir à M. FABRIES

Secrétaire : M. ROUQUETTE

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire 2014 n°2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2014 en fonctionnement.

Comptes dépenses :

Chapitre	Article	Nature	Montant
11	6288	Autres services extérieurs NAP	4 000,00 €
11	60623	alimentations	1 500,00 €
		Total	5 500,00 €

Comptes recettes :

Chapitre	Article	Nature	Montant
13	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 500,00 €
		Total	5 500,00 €

Décision modificative budgétaire 2014 n°3 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 en investissement.

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	224	Frais, documents d'urbanisme ...	876,00 €
			Total	876,00 €

Crédits à réduire :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	242	Installations, matériels, outillages ...	876,00 €
			Total	876,00 €

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 :

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

A savoir :

- chapitre 20 : $876 \times 25 \% = 219$ euros
- chapitre 21 : $8\,846 \times 25 \% = 2\,211,50$ euros
- chapitre 23 : $92\,641 \times 25 \% = 23\,160,25$ euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2015.

Travaux dans la rue des Écoles :

Mikaël ROUQUETTE présente les réflexions de la Commission des travaux. Il indique qu'afin de ralentir les véhicules, le trottoir de gauche, dans le sens village-école, sera élargi permettant ainsi un meilleur passage aux piétons et poussettes. Cette modification entraînera un rétrécissement de la chaussée qui ne perturbera pas le passage des engins agricoles puisque les trottoirs seront aisément franchissables par ces derniers. Il signale que lors de la réunion de présentation qui avait été proposée aux riverains, seules 2 familles étaient présentes et 2 excusées. Une demande de stationnement devant sa maison a été demandée par un propriétaire riverain. Après discussion, le Conseil municipal décide de ne pas matérialiser de stationnement.

Plusieurs devis sont proposés. Il est nécessaire de définir le revêtement qui sera utilisé pour les trottoirs. Après discussion, le choix se porte sur l'enduit bicouche ocre à 10,50 € H.T le m² pour le côté gauche et l'enduit noir à 7 € le m² pour le côté droit. A l'unanimité, il est décidé de confier les travaux à MAILLET TP, entreprise moins disant pour un montant de 39 270,60 € HT et à Signaux Girod pour la fourniture des barrières pour un montant de 2772 € HT.

Contrat Enfance Jeunesse : frais de mise à disposition.

Par délibération en date du 28 janvier 2014, les frais occasionnés par la mise à disposition des locaux scolaires en faveur de l'Association « La Passerelle » pour l'organisation du Centre de Loisirs sans hébergement, les mercredis et vacances scolaires étaient estimés à 1350 euros.

Monsieur le Maire, après avoir consulté les diverses factures de gaz, téléphone, électricité et eau de l'année 2014 valide ce montant et propose de fixer ce montant à 1400 euros pour 2015. Les membres présents acceptent cette proposition et sollicitent le remboursement de cette somme au titre du contrat enfance jeunesse.

Soirée animation jeunes :

Le Conseil municipal, et en particulier la Commission Vie Sociale, souhaite organiser une soirée pour la jeunesse le vendredi 6 février 2015.

Sont concernés par cette soirée tous les jeunes de Lombers de 11 à 17 ans et, sur invitation, les jeunes de la même tranche d'âge domiciliés dans les Communes de la CCCT

Il est décidé, à l'unanimité, de fixer le prix de l'entrée à 3 euros.

Les recettes de la soirée seront ensuite versées à la Trésorerie de Réalmont dans le cadre de la Régie « Festivités ».

Attribution d'une délégation spéciale à un conseiller municipal :

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil la disponibilité et le volontariat dont fait preuve Magali GAZANIOL, conseillère municipale, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

Il propose au Conseil de lui confier une délégation spéciale aux Affaires scolaires et de lui attribuer une indemnité annuelle brute de 300 euros.

Mme GAZANIOL s'étant retirée et ne prenant pas part au vote, les membres présents passent au vote qui donne le résultat suivant :

- POUR : 11
- Abstentions : 3.

La majorité des voix étant favorables, la somme de 300 euros lui sera versée pour l'année 2015.

Sujets divers :

- *Animation des NAP* : Jérôme FABRIES informe le Conseil que Liliane POPEK est aidée dans ce travail par Brigitte FARENQ, actuellement en CAE.

- *Commission affaires scolaires* : Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec le personnel. Les agents ayant effectué des heures complémentaires, il propose qu'une fiche des heures effectuées lui soit remise pour validation et rémunération.

Des fiches de poste seront mises en place en 2015.

- *Cloches de Saint-Pierre* : Elles ne fonctionnaient pas correctement. Monsieur le Maire signale qu'elles ont été réparées provisoirement. Un devis pour une réparation définitive d'un montant de 548 € a été fourni. Ce montant sera prévu au budget 2015.

- *Cumulus de la salle des fêtes* : Le chauffe-eau de la salle des fêtes est tombé en panne. L'entreprise effectuant la maintenance de l'installation, propose de le remplacer par un cumulus. Un devis de 1286 € a été fourni. L'entreprise sera recontactée pour négociation.

- *demande de rétrocession de voirie* : Madame FAU-ALIBERT, présidente de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Les Hauts de Bagenac » souhaite que la Commune reprenne les équipements et la voirie de ce lotissement. A l'unanimité, il est décidé de faire réponse à l'intéressée, l'informant que sa demande a été exposée au Conseil Municipal et sera évoquée ultérieurement.

- *Départ de locataire* : Johanna SUDRE, locataire du T3 à Saint-Pierre de Conils, invoque une mutation professionnelle pour quitter le logement qu'elle occupe. Madame Hélène GUERNET est chargé de traiter ce sujet.

- *Courrier de Monsieur BLIN* : Par courrier en date du 5 janvier, MM. BLIN informent Monsieur le Maire de la mise en vente de leur maison et toutes ces dépendances et leur préférence pour qu'elle soit acquise soit par la Commune, soit par une personne de Lombers.

- *Réunion des associations* : Monsieur le Maire propose de réunir les présidents d'association le 27 janvier, afin de remettre en route l'Entente Associative Lombersoise, actuellement en sommeil. Cette association avait été créée afin de porter les animations communes aux associations Lombersoises. Dans l'immédiat elle pourrait organiser les commémorations du Concile de Lombers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.